REPRÉSENTATION PERMANENTE
DE LA FRANCE AUPRÈS DE
L'OFFICE DES NATIONS UNIES
À GENÈVE ET DES
ORGANISATIONS INTERNATIONALES
EN SUISSE
Liberté
Égalité
Fraternité

**Délégation permanente de la France
auprès de l'Organisation Mondiale du Commerce**

Une publication de la Délégation permanente de la France auprès de l'OMC

Mai-Juin
2024
N° 03

Editorial
p. 1

Activités
régulières de
l'OMC
p. 2

Zoom
P.8

Autres activités
de laFrance
p.9

Calendrier de
l'OMC
p. 12

Editorial : **« L'accord sur la facilitation de l'investissement : un succès encore trop ignoré ».**

En marge de la 13ème conférence ministérielle de l'OMC d'Abou Dhabi (février 2024), 128 Etats membres de l'OMC, dont 92 pays en développement ou PMA, ont conclu l'accord plurilatéral sur la facilitation de l'investissement pour le développement. C'est un réel succès, encore trop ignoré.

De quoi s'agit-il ? Tout simplement du premier cadre juridique mondial pour la facilitation de l'investissement. Son objectif est de faciliter les investissements à travers des mesures de simplification et d'accélération des procédures administratives (transparence des procédures, garantie d'impartialité, points focaux, etc.). Les parties sont encouragées à favoriser l'investissement durable en prenant des mesures en lien avec la conduite responsable des entreprises et la lutte contre la corruption. L'accord, volontairement, exclut de son champ les sujets de souveraineté comme le contrôle des investissements ou encore l'arbitrage investisseur-Etat.

Sur le modèle de l'accord de l'OMC sur la facilitation des échanges de 2013, l'accord prévoit un « traitement spécial et différencié » au profit des PED : ces derniers pourront eux-mêmes définir leur niveau d'engagement et d'éventuelles périodes de transition. En parallèle, l'accord inclut des dispositions en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités et encourage la coopération transfrontière.

Il reste une étape importante à franchir : intégrer cet accord dans l'ordre juridique de l'OMC. C'est essentiel pour permettre un suivi fin de sa mise en œuvre et la gestion d'éventuels différends entre les Membres. C'est dans l'intérêt bien compris de tous les Membres de l'OMC : cet accord plurilatéral n'est pas contraignant pour les pays qui n'en sont pas partie, mais ses bénéfices s'étendent à tous les pays et aux investisseurs du monde entier[1]. Les négociations pour y parvenir sont en cours.

Le dernier rapport de l'ONU sur l'investissement dans le monde dresse un constat alarmant : en 2023, pour la deuxième année consécutive, l'ONU observe une baisse marquée de plus de 10 % des investissements étrangers mondiaux, notamment à destination des PED. Et ce alors même que les financements privés, souvent sous forme d'investissements directs étrangers, sont plus que jamais nécessaires aux côtés des financements publics pour combler le déficit de financement des objectifs de développement durable (ODD) et du climat.

L'accord plurilatéral sur la facilitation de l'investissement s'inscrit pleinement dans ces efforts internationaux pour renforcer les flux d'investissements privés vers les PED. Gageons qu'il deviendra, comme l'accord de l'OMC de 2013 sur la facilitation des échanges, un des accords concrets et pratiques plébiscités par les entreprises.

Etienne OUDOT DE DAINVILLE

[1] Selon le principe dit de la clause de la nation la plus favorisée (NPF)

ACTIVITÉS RÉGULIÈRES DE L'OMC

Les Journées coton de l'OMC - 6 et 7 mai 2024

Le projet FIFA-OMC, en lien avec d'autres partenaires (ONUDI, OIT, ITC, Afreximbank) a retenu les attentions avec la présentation des résultats préliminaires de l'étude menée par l'ONUDI et l'ITC pour identifier les potentialités de la transformation du coton dans les pays du C4 (Bénin, Burkina Faso, Tchad, Mali) plus Côte d'Ivoire, et plus largement dans les pays africains. Ces résultats montrent que 10% du coton produit en Afrique de l'ouest pourraient être transformés et qu'un parc d'entreprises, certes à moderniser, offre des perspectives.

Le coton, une solution pour séquestrer le CO2 ? Des études menées par le Centre consultatif international pour le coton (CCIC) montrent que le coton africain pourrait séquestrer davantage de CO2 qu'il n'en produit dès lors que certaines techniques, combinées, sont mises en place.

Le suivi de l'assistance technique dans le domaine du coton montre une légère hausse des engagements au niveau mondial.

Hausse de la production et baisse des prix pour la saison actuelle. D'après le CCIC, la production a augmenté de 1% lors de la dernière campagne tandis que le prix du coton a chuté de 7% lors de la saison 2023/2024. Les principaux producteurs sont la Chine et l'Inde, puis les Etats-Unis tandis que le Brésil continue son ascension et se place au quatrième rang. L'Afrique de l'ouest a nettement progressé depuis 20/21 et se place désormais au cinquième rang.

Les pays du C4+ ont regretté le manque de transparence sur les mesures de soutien interne en direction du coton et l'absence de consensus lors de la CM13 sur l'agriculture en général et le coton en particulier.

La Journée mondiale du coton se tiendra le 7 octobre à Cotonou au Bénin, à laquelle la Directrice générale devrait assister.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtersor.gouv.fr

Groupe sur le transfert de technologie - 15 mai 2024

L'Ambassadeur de Lituanie, Raimondas Alisauskas, préside désormais le groupe sur le transfert de technologie, en remplacement de l'Ambassadrice du Chili, Sofia Boza.

L'OMPI devient observateur du groupe de travail.

L'Inde et le groupe africain ont de nouveau présenté leur communication en ciblant leur propos sur l'importance du transfert de technologie pour répondre à la crise climatique. L'Inde et le Groupe Africain ont présenté leur communication respective : « Redynamiser les discussions sur la relation entre le commerce et le transfert de technologies écologiquement rationnelles vers les pays en développement afin de lutter contre le changement climatique » et « Le rôle du transfert de technologie dans le renforcement de la résilience : redynamiser les discussions à l'OMC sur le commerce et le transfert de technologie ». Les deux pays ont plaidé pour des travaux dans le cadre de l'Accord sur les aspects des droits de la qui touchent au commerce (ADPIC), la lutte contre le changement climatique, la fracture numérique. Les Membres ont rappelé l'importance d'associer aux discussions d'autres organisations internationales notamment l'OMPI.

La réunion a donné lieu à de nombreux échanges autour des **bases de données,** notamment de celle de l'OMPI et de son programme vert, des **contrats de licences**, des **communautés de brevets** (patent pools) et des **coentreprises** (joint-ventures). L'identification des bonnes pratiques en la matière et les expériences réussies pourrait se poursuivre.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtersor.gouv.fr

Groupe de travail informel sur le genre - 17 mai 2024

Les co-présidents du groupe (Salvador, Cap vert, Royaume-Uni) ont encouragé les Membres à la mise en œuvre des mesures issues de la CM13. Une page web sur le site de l'OMC sera consacrée à la diffusion du recueil sur l'inclusion financière des entreprises détenues par les femmes tel que présenté à la CM13. Les Membres ont été invités à adresser leur mise à jour au fil de l'eau.

L'Espagne a présenté son programme « Femmes et internationalisation dans l'économie espagnole ». Cette expérience a débuté par la mise en place d'une stratégie sur l'internationalisation de l'économie espagnole 2017-2027 puis l'installation d'un groupe de travail spécifique aux femmes exportatrices dont l'objectif était de promouvoir le rôle des femmes dans le commerce international. Pour cela, plusieurs actions ont été mises en

œuvre : i) la collecte de données pour établir de meilleurs diagnostics sur la place des femmes dans le commerce et les éventuelles barrières ; ii) l'accès au financement ; iii) la formation.

La Gambie a également présenté son action pour soutenir l'autonomisation des femmes, avec l'aide de l'ITC et de du programme SheTrades.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtersor.gouv.fr

Comité de l'évaluation en douane - 23 mai 2024

L'Organisation mondiale des douanes (OMD) a fait rapport de la dernière réunion du Comité technique de l'OMD sur l'évaluation en douane.

28 notifications concernant la législation nationale ont été examinées dans le cadre de ce Comité. 24 Membres devaient encore notifier leur législation nationale et 55 Membres n'avaient pas encore soumis de réponses aux questions.

Le Secrétariat a également présenté un **rapport factuel dans le cadre du sixième examen de l'Accord sur l'inspection avant expédition** (disponible ici). Un nouveau rapport visant à apporter des renseignements sur les activités d'assistance technique a également été soumis (disponible ici).

Un premier atelier de l'OMC sur les notifications en matière d'évaluation en douane s'est tenu à Genève entre les 22 et 24 mai. A destination des fonctionnaires des pays en développement et des pays les moins avancés, il avait pour objectif d'aider les Membres qui sont concernés par des notifications en suspens.

elinor.vandevelde-corbeaux@dgtresor.gouv.fr

Organe de règlement des différends - 24 mai 2024

L'ordre du jour de cette réunion était particulièrement léger : outre les deux points classiques relatifs à la surveillance de la mise en œuvre des décisions et recommandations de l'ORD et à la sélection des membres de l'Organe d'appel, les seuls autres points discutés concernaient les discussions en cours entre l'UE et la Malaisie **dans l'affaire huile de palme**, d'une part, et entre l'Australie et la Chine **dans l'affaire antidumping sur les produits en acier**, d'autre part, afin de **déterminer le délai raisonnable de mise en conformité pour l'UE et l'Australie**.

A signaler, sous le point sélection des membres de l'Organe d'appel, plusieurs délégations dont l'UE ont salué **le ralliement des Philippines à l'Arrangement multipartite provisoire d'arbitrage en appel** (AMPA ou MPIA en anglais) et invité les autres Membres à rejoindre ce mécanisme. Ce ralliement porte à 27 le nombre de Membres parties à cet arrangement (54 avec les 27 Etats membres de l'UE). Pour mémoire, l'AMPA a été mis en place en 2020 à la suite de la paralysie de l'Organe d'appel de l'OMC pour permettre aux pays participants de trancher par la voie de l'arbitrage les appels dans les affaires les opposant.

A ce jour, **un seul appel a été tranché dans le cadre de l'AMPA : il s'agit de l'appel formé en 2022 par la Colombie dans l'affaire l'opposant à l'UE au sujet des droits antidumping imposés sur les importations de frites congelées en provenance d'Allemagne, de Belgique et des Pays-Bas**. Il convient à cet égard de préciser que **l'UE, considérant que la Colombie ne s'est pas mise en conformité avec les recommandations des arbitres, a demandé le 31 mai dernier la tenue de consultations** avec cette dernière. En cas d'échec de ces consultations, l'UE pourra demander l'établissement d'un groupe spécial de mise en conformité conformément à l'article 21.5 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends (MARD). Dans le cadre de l'accord conclu en octobre 2023 entre l'UE et la Colombie sur les procédures à suivre en cas de recours aux articles 21.5 et 22 du MARD, la Colombie s'est engagée à ne s'opposer à la 1ère demande de groupe spécial (en vertu de l'article 6 du MARD, un Membre peut s'opposer à la 1ère demande d'établissement d'un groupe spécial ; en revanche, le groupe spécial est automatiquement établi à la seconde demande présentée par le Membre plaignant).

ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

Comité sur l'agriculture - 23 et 24 mai 2024

Le Comité sur l'agriculture se réunit quatre fois par an. Il est chargé d'examiner toutes les questions en lien avec la mise en oeuvre de l'Accord sur l'agriculture de 1995.

25 nouvelles préoccupations et 32 préoccupations déjà soulevées ont été présentées. De nombreuses questions ont porté sur les notifications des membres, en particulier celles sur les notifications de soutiens internes.

L'Australie a présenté sa communication sur le soutien indien au sucre (G/AG/W/245 du 6 mai). En utilisant les données publiques ainsi que la méthode du panel de décembre 2021 dans le différend « Inde-sucre », l'Australie estime que le soutien de prix au secteur représente entre 92% et 100% de la valeur de la production de sucre. Le rapport du panel de décembre 2021 avait procédé à ce calcul pour les années antérieures et conclu à un non-respect des règles de l'OMC. L'Inde, qui, à l'époque, a fait

appel du rapport du panel, signale que le sujet relève de l'organe d'appel.

Prochaine réunion : 25 et 26 septembre 2024

maria.cosme@dgtresor.gouv.fr

Groupe de travail sur l'accession de l'Ouzbékistan à l'OMC - 24 mai 2024

Une délégation ouzbèke venue en nombre pour défendre l'accession du pays pour la CM14 (2026). Le vice-premier ministre de l'Ouzbékistan, qui conduisait la délégation, a insisté sur l'objectif de son gouvernement de finaliser son processus d'accession pour la CM14. Il a souligné les réformes importantes entreprises ces derniers mois.

L'Union européenne a rappelé ses liens avec l'Ouzbékistan. L'Accord de partenariat renforcé avec le pays, qui devrait être signé prochainement, est déterminant dans le processus d'accession et le respect des règles de l'OMC. Le mois dernier, l'Union européenne et l'Ouzbékistan ont également signé un partenariat stratégique sur les matériaux critiques. Enfin, le Sommet UE-Asie centrale se déroulera cette année en Ouzbékistan.

Les travaux multilatéraux ont progressé, des négociations bilatérales sont encore en cours. Des premiers éléments pour un projet de rapport du groupe de travail ont été rédigés, même s'ils ont suscité de très nombreuses questions attestant du travail restant à accomplir. En outre, l'Ouzbékistan a fourni de nombreux documents ce printemps : les réponses aux questions posées par les membres, une liste révisée des entreprises d'Etat, une liste exemplative des obstacles techniques au commerce, un questionnaire révisé sur les licences d'importation et sur les soutiens agricoles et un plan d'action législatif révisé, etc. Sur le plan bilatéral, 11 pays ont finalisé leur négociation. Trente pays au total ont négocié ou sont en cours de négociation avec l'Ouzbékistan.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtersor.gouv.fr

Réforme des subventions aux combustibles fossiles - 28 mai 2024

Les travaux du groupe ont repris à partir du programme 2024-2025 adopté lors de la CM13. Pour rappel, ce programme de travail prévoit : i) l'utilisation des mécanismes existants de l'OMC pour accroître la transparence ; ii) le partage d'expériences en matière de conception, d'examen, d'ajustement et de suppression des mesures temporaires de soutien en cas de crise, et l'élaboration de lignes directrices pour aider à garantir qu'elles restent transparentes, ciblées et temporaires ; et iii) s'efforcer d'identifier les subventions aux combustibles fossiles préjudiciables du point de vue du commerce et de l'environnement et de mieux faire comprendre et appuyer les voies appropriées de réforme.

Au titre du premier pilier, Examens de politique commerciale (EPC) et notifications peuvent être davantage exploités pour accroitre la transparence.

Au titre du deuxième pilier, les membres sont restés prudents sur l'analyse des mesures de soutien en cas de crise en vue d'élaborer à terme des lignes directrices des mesures transparentes, ciblées et temporaires. L'OCDE a rappelé que le soutien public aux combustibles fossiles avait presque doublé en 2022 pendant la crise énergétique, pour atteindre plus de 1400 mds USD. La plupart des mesures d'urgence prises en 2022 n'ont pas été ciblées et n'atteignaient pas les personnes qui en avaient le plus besoin. Ces mesures ont également, la plupart du temps, porté sur les prix et ont incité à la production et la consommation, tout en créant des difficultés budgétaires pour les gouvernements. Progressivement, les gouvernements ont ajusté leurs mesures. Si les Membres ont affiché leur bonne volonté pour recenser les mesures d'urgence et les analyser, ils sont restés très prudents sur la façon de recueillir l'information.

Dans le cadre du troisième pilier, des travaux ont été présentés, notamment ceux de Tess Forum "Fossil Fuel Subsidy Reform : Options for Inclusive Collective Action at the WTO", de IISD "Exploring the Trade Impacts of Fossil Fuel Subsidies" et de la Banque mondiale : Mécanisme de réforme des subventions énergétiques ESMAP.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtersor.gouv.fr

Comité des obstacles techniques au commerce - du 4 au 7 juin 2024

Le Comité des Obstacles techniques au commerce (OTC) s'est déroulé du 5 au 7 juin et fut précédé d'une session informelle le 4 juin relative à **l'Examen triennal de l'Accord OTC.**

Le dixième Examen triennal se poursuit en effet avec des nouvelles communications des Membres. Un premier projet de rapport devrait être adressé prochainement.

Les Membres ont par ailleurs été invités à diffuser le guide « **Les Lignes directrices concernant les procédures d'évaluation de la conformité** », fruit d'un travail de longue haleine au sein du Comité.

Lors de la session ordinaire, **7 nouvelles PCS ont été soulevées** dont 1 contre l'UE, par la Chine, relative aux matériaux de construction et leur impact environnemental. L'UE a soulevé deux nouvelles PCS, une contre la Chine relative à la Norme nationale de sécurité alimentaire/Principes généraux pour l'étiquetage des aliments préemballés et une contre le Canada (Québec) relative au Projet de loi n° 96 du Canada-Québec, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français (au motif que la disposition n'avait pas été notifiée).

Au total 60 PCS ont été soulevées dont un certain nombre à l'encontre de l'l'Union européenne portant notamment sur l'environnement ou les limites maximales de résidus (LMR).

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Examen de politique commerciale de l'Islande - 12 et 14 juin 2024

Le sixième Examen de politique commerciale de l'Islande s'est déroulé le 12 et 14 juin.
Le rôle de Présentateur a été confié à l'Ambassadrice de Nouvelle-Zélande. Elle a rappelé que l'Islande était **une économie très avancée**, bien que l'industrie touristique, secteur clé du pays clé, ait été durement touchée lors de la pandémie. Après une contraction du PIB en 2020, l'économie islandaise a rapidement retrouvé ses niveaux d'avant la pandémie, **enregistrant une croissance de 5,1 % en 2021 et de 8,9 % en 2022,** soutenue par un rebond du tourisme et une forte croissance démographique due aux migrations. La croissance de l'Islande avant et après la pandémie a été alimentée par de **fortes exportations, en particulier dans les domaines des minéraux, des métaux, des produits de la pêche, du tourisme, ainsi que de l'aquaculture et des industries à forte intensité de propriété intellectuelle.**

L'Union européenne a rappelé être, de loin, **le premier partenaire commercial de l'Islande** avec des échanges de biens qui se sont élevés à **9,3 milliards d'euros en 2022** (3,2 milliards d'euros pour les services). Les relations commerciales entre l'UE et l'Islande sont couvertes par un accord de libre-échange de 1972 et avec l'Espace économique européen dont on fête cette année le trentième anniversaire.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Dialogue sur la pollution plastiques (DPP) - 13 juin 2024

De nouveaux Membres ont rejoint le DPP portant à 82 le nombre de Membres au sein du DPP.

S'agissant du processus intergouvernemental de négociation sur l'élaboration d'un instrument contraignant pour lutter contre la pollution plastique (CIN), les négociations arriveront à terme, en théorie, à la fin de l'année mais un Membre questionne la compatibilité du texte avec les règles de l'OMC. L'INC-5 aura lieu du 25 novembre au 1er décembre en Corée et devrait travailler sur le dernier projet de Traité ; une conférence diplomatique de plénipotentiaires devrait se tenir à l'issue des négociations en vue de l'adoption dudit Traité. A la remarque de certains rappelant que les dispositions commerciales incluses dans le projet devraient être discutées à l'OMC, le secrétariat de l'INC a indiqué qu'un groupe de rédaction juridique avait été créé à cet effet et qu'il assurerait la cohérence du texte avec le droit de l'OMC.

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a plaidé pour la prise en compte de la biodiversité dans le futur Traité sur la pollution plastiques : L'IUCN a mis en lumière l'importance de la pollution plastiques et de ses effets sur la biodiversité et proposé l'inclusion d'une mention explicite sur le lien entre le plastique, l'économie circulaire et la biodiversité afin d'assurer la cohérence avec d'autres accords environnementaux multilatéraux.

Le global plastics policy Center a présenté le système de réutilisation des emballages plastiques tandis que la **Fondation Ellen MacArthur** a prôné, dans le cadre des déchets textiles, une approche globale des systèmes de responsabilité élargie du producteur (REP).

Un questionnaire sera adressé durant l'été pour cibler les discussions et travaux techniques à venir dans le cadre du DPP.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale (TESSD) - 17 et 18 juin 2024

Sur la question des subventions industrielles vertes, OCDE et FMI ont présenté leurs travaux. Les Membres ont demandé plus de transparence et reconnu la difficulté de trouver le bon équilibre entre **impact environnemental et risque de distorsion des prix.** Certains Membres ont demandé un **dialogue ouvert** sur ces questions et proposé que les Membres travaillent à la définition de bonnes pratiques en matière de conception des subventions.

Dans le secteur du bâtiment, des politiques pour décarboner le secteur, circulaires et durables ont été étudiées. De premières discussions ont porté sur **l'interopérabilité des normes** dans le secteur du ciment et de l'acier.

S'agissant des biens et services verts, les Membres se sont concentrés sur l'importance des systèmes **d'infrastructure de qualité** puis ont exploré le secteur de **l'approvisionnement en eau et la gestion des eaux usées.** Une version révisée du résumé analytique peut faire l'objet de commentaires jusqu'au 8 juillet.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Le Comité Commerce et Environnement (CCE) - 19 juin 2024

Le CCE s'est tenu en une seule journée, le 19 juin, grâce à la volonté du Président et des Membres de regrouper les points à l'ordre du jour et de viser plus d'efficacité.

Les Membres se sont mis d'accord sur les trois prochaines **sessions thématiques** du Comité : **les mesures climatiques liées au commerce (TrCM), le transfert de technologie et l'agriculture durable.**

Dans le prolongement de communications des Membres, nombreux sont ceux qui souhaitent **des discussions plus techniques sur les TrCM** (méthodologies, interopérabilité, conception, cartographie des mesures).

Sur la question des marges de manœuvre industrielles présentée par le Groupe africain et celle du **transfert de technologie** présentée par l'Inde, l'Union européenne s'est prononcée en faveur de discussions ciblées, et favorisant **la transition verte**.

La prochaine COP 29 se déroulera du 11 au 22 novembre à Bakou (Azerbaïdjan), avec pour thème « Paix, financement et mise en œuvre ». Une journée commerce et un pavillon commerce seront organisés. Le Secrétariat envisage de présenter des expériences sectorielles qui attesteraient du verdissement des chaines de production et de faire le suivi des documents émis à la COP 28 (hydrogène vert, principes méthodologiques dans le secteur de l'acier et l'aluminium, boite à outils verte). Les Membres ont insisté pour disposer de toutes les informations et documents de l'OMC en amont de la COP.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Organe de règlement des différends - 24 juin 2024

L'Afrique du sud a présenté **deux demandes d'établissement d'un groupe spécial à l'encontre des mesures SPS prises par l'UE pour lutter contre deux nuisibles qui s'attaquent aux agrumes, l'insecte *Thaumatotibia leucotreca* et le champignon *Guignardia Citricarpa* (responsable de taches noires).**

L'Afrique du Sud estime en effet que les mesures de restriction à l'importation appliquées par l'UE ne sont pas fondées sur des principes scientifiques et qu'elles sont disproportionnées. Elle reproche également à l'UE de ne pas avoir tenu compte des différences régionales en matière de risque phytosanitaire dans l'application des mesures.

L'UE a fait valoir que ses mesures SPS de lutte contre les nuisibles affectant les agrumes étaient parfaitement justifiées sur le plan SPS et s'est donc opposée à cette 1ère demande d'établissement de groupes spéciaux.

Les Etats-Unis ont une nouvelle fois dénoncé la détérioration de la situation des droits de l'homme à Hong Kong justifiant pleinement, selon eux, leurs mesures prises sur le fondement de la sécurité nationale dans l'affaire du marquage d'origine.

Enfin, à signaler, en marge de cette réunion de l'ORD, la fin de l'affaire ayant opposé la Russie aux Etats-Unis au sujet des droits additionnels imposés par l'administration américaine sur les importations d'acier et d'aluminium. La Russie ayant demandé la suspension des travaux du groupe spécial depuis plus de douze mois, le mandat de ce dernier a expiré et l'affaire est donc close.

Ainsi, sur les neuf groupes spéciaux établis en 2018 pour examiner la conformité de ces droits additionnels américains avec les règles OMC, seuls quatre d'entre eux ont rendu leur rapport dans les affaires opposant les Etats-Unis à la Suisse, à la Turquie et à la Chine (les autres affaires ont été réglées par voie d'arrangements bilatéraux). Pour rappel, dans ces affaires, les groupes spéciaux ont estimé que la situation de capacité excédentaire mondiale dans les secteurs d'acier et d'aluminium invoquée par les Etats-Unis ne constituait pas « un cas de grave tension internationale » permettant de justifier, sur le fondement de l'article XXI du GATT de 1994 (exception de sécurité nationale), leurs mesures jugées incompatibles avec le GATT de 1994. Les Etats-Unis ayant fait appel de ces rapports en janvier 2023, ces quatre affaires sont suspendues *sine die*.

ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

La Conférence annuelle des Chaires - 24 et 25 juin 2024

Pour rappel, le **Programme des Chaires de l'OMC** est un programme financé en partie par la France dans le cadre de son assistance technique multilatérale, qui vise à **soutenir des universités des pays en développement et pays les moins avancés dans leur programme de recherche en politique commerciale.**

Dans le cadre du troisième cycle du programme 2022-2026, 16 chaires, en provenance par exemple du Cameroun, de l'Egypte ou encore du Vietnam ont ainsi pu bénéficier d'un financement pour des travaux portant notamment sur **commerce et durabilité, commerce et égalité des genres, diversification et résilience, etc.**

La Conférence annuelle des Chaires a réuni à l'OMC, les 24 et 25 juin, l'ensemble des chaires accompagnées par le programme dans le monde.

Photo Source : DP France OMC

Le Représentant permanent de la France auprès de l'OMC a insisté, lors de son allocation d'ouverture, sur **l'importance de la confrontation des visions** entre universitaires, société civile et gouvernements et sur la nécessité d'échanger entre les Membres afin de faire en sorte, et ce plus que jamais dans cette période complexe, **que la politique commerciale devienne un gage de stabilité dans le monde.**

Il a ensuite animé une table ronde entre responsables universitaires et participants au programme FIMIP afin **d'alimenter les synergies entre les responsables politiques de la politique commerciale et les travaux de recherche universitaire.**

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Le groupe consultatif conjoint (JAG) du Centre du Commerce international (CCI) - 25 juin 2024

Le JAG ou rencontre annuelle du CCI qui rassemble les bénéficiaires et les pays donateurs s'est réuni le 25 juin à Genève. Pour rappel, le CCI est **l'agence conjointe de l'OMC et de la CNUCED** qui a pour objectif **d'aider les pays en développement et en transition à parvenir au développement humain durable grâce à la promotion du commerce.** Le soutien des MPME au travers de la dimension du **genre, de la jeunesse, du commerce numérique et du commerce vert** constitue la colonne vertébrale des interventions du CCI.

Photo Source : DP France OMC

En présence de la Directrice générale de l'OMC, la Secrétaire générale de la CNUCED et la Directrice exécutive du CCI, 48 Membres se sont exprimés pour **saluer l'action du CCI sur l'ensemble des continents.**

40 000 MPME ont ainsi été accompagnés en 2023, dont 38% d'interventions dans les PMA, 540 000 personnes ont été mieux sensibilisés au commerce international et 4800 jours de formations ont été effectués. Le rapport d'activité 2023 du CCI est disponible ici. **L'Union européenne et ses Etats-Membres sont restés les donateurs le plus importants de l'agence.**

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Neuvième Examen global de l'Aide pour le commerce du 26 au 28 juin

Durant trois jours, des ministres du commerce, des intervenants de haut niveau, des opérateurs économiques, des organisations internationales et des institutions financières se sont succédés à la tribune, dans le cadre d'une soixantaine de panels, lors du **neuvième Examen global de l'Aide pour le commerce.**

Lors de la session d'ouverture, la directrice générale de l'OMC et le secrétaire général de l'OCDE ont lancé leur communication phare conjointe « Aid for trade at a glance 2024 » : **depuis 2006, date à laquelle l'initiative a été lancée, 648 Mds$ ont été investis** par des partenaires bilatéraux et multilatéraux dans la construction d'infrastructures économiques, le soutien des secteurs productifs et le renforcement des institutions commerciales à travers le monde en développement**. En 2022,** les décaissements au titre de l'aide au commerce ont atteint le chiffre record de 51,1 milliards de dollars. Les priorités dégagées ont porté sur le commerce des services, le commerce numérique, le commerce vert et l'élargissement des chaînes d'approvisionnement.

Si la part des pays en développement dans le commerce mondial a doublé depuis 2006**, la part des PMA, elle, a stagné** ; ces pays représentant 15% de la population mondiale et seulement 1% du commerce mondial. Pour l'occasion, l'OMC a fait paraitre « LDC trade priorities : looking forward » et organisé des sessions spécifiques dédiées aux défis et aux besoins dans les PMA.

Lors d'une séquence dédiée à la pêche, l'OMC a présenté son livret « Leveraging global partnerships to implement the WTO agreement on fisheries subsidies" qui examine **l'aide bilatérale et multilatérale du développement de la pêche dans les PED et PMA**.

Une session dont le thème était « Tirer parti des avantages de l'Accord sur la facilitation de l'investissement pour le développement (Accord FID) » a également été organisée par le Centre du commerce international (ITC).

Elle a mis en lumière les bénéfices de l'Accord, a présenté les travaux qui ont été menés dans le cadre de l'évaluation des besoins et a mis en exergue l'importance de l'assistante technique en vue d'aider les pays en développement et les pays les moins avancés à tirer parti des avantages de cet Accord (#WTOIFD).

D'autres séances ont porté sur les services, le numérique, l'agriculture, l'environnement, le genre.

Lors de la cérémonie de clôture, l'Union européenne a rappelé son initiative **Global Gateway** en faveur notamment de la transition verte et invité à des financements mixtes publics et privés et de nouvelles garanties financières pour répondre aux défis de notre temps.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

ZOOM

Etude du FMI sur les politiques industrielles - 21 mai 2024

A l'initiative du secrétariat de l'OMC, le FMI a présenté ses études en matière de politiques industrielles le 21 mai dernier, qui s'inscrivent dans la continuité de la plateforme conjointe OMC-FMI-BM-OCDE sur les subventions mise en place en 2023.

Le FMI a rappelé le cadre d'analyse économique classique de la politique industrielle et fait état du **retour de la politique industrielle dans de nombreuses économies**. Les impacts sur les **flux commerciaux** mais également les **externalités positives**, sur le climat, peuvent être importantes. Mais la politique industrielle est également **couteuse** et engendre des réactions des pays tiers souvent automatiques. On assiste aujourd'hui à une course aux subventions et un risque d'escalade politique qui invitent les Membres et les organisations internationales à **coopérer et à formuler des recommandations politiques sur la conception et la mise en œuvre des mesures**.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtersor.gouv.fr

Table ronde sur la déforestation - 12 juin 2024

Une table ronde sur les chaînes d'approvisionnement sans déforestation a été organisée conjointement par l'Union européenne et le Centre du commerce international (ITC) à l'OMC le 12 juin.

Elle avait pour objectif de fournir une plateforme de dialogue et de présenter les meilleures pratiques et efforts déployés par les gouvernements et le secteur privé pour veiller à ce que les chaînes d'approvisionnement soient exemptes de déforestation.

Les intervenants provenaient d'organisations régionales, internationales, et non gouvernementales. Un organisme national et des représentants du secteur privé composaient également les panels.Les discussions étaient séparées en deux thématiques : (i) Développement de politiques, de législations et de tendances pour la promotion de chaînes

d'approvisionnement sans déforestation ; (ii) Exploration des dynamiques des mécanismes public-privé en soutien de la mise en œuvre de politiques, de standards et de tendances dans les chaînes de valeur sans déforestation.

Elles ont permis d'aborder divers sujets tels que le lien entre déforestation et pauvreté, les initiatives qui sont déjà mises en place en vue d'atteindre cet objectif et les difficultés rencontrées par les fermiers de cacao quant aux conditions environnementales et au trafic illégal.

elinor.vandevelde-corbeaux@dgtresor.gouv.fr

Examen de politique commerciale du Canada - 19 et 21 juin 2024

Le douzième examen de politique commerciale du Canada s'est déroulé les 19 et 21 juin 2024, cinq ans après le précédent. En l'espèce, il a été réalisé sur la base d'un rapport fourni par le Secrétariat et d'un rapport fourni par le gouvernement canadien. Des questions écrites ont été posées avant la séance. **Au premier jour de l'examen, elles étaient au nombre de 750, soumises par 37 délégations. De plus, des questions ont été posées par les Membres en séance.**

Les Membres ont félicité le Canada pour son régime **commercial ouvert et transparent et la résilience de son économie**, bien que la période examinée ait été marquée par la pandémie de Covid-19, les événements climatiques et un fort taux d'inflation. Ils ont également mis en lumière l'importance du **large réseau d'accords de libre-échange du Canada pour sa participation aux chaînes d'approvisionnement** (en particulier par le biais de l'Accord liant ce dernier aux Etats-Unis et au Mexique).

Les Membres ont mis en exergue **le rôle actif du Canada à l'OMC** concernant la réforme de l'organisation et la mise en place de l'Arrangement multipartite concernant une procédure arbitrale d'appel provisoire (AMPA). Ils ont également **souligné la participation active du Canada aux discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale (dont il est co-coordonnateur),** au groupe de travail sur le genre et aux autres initiatives conjointes. Le Canada a également été un des premiers Membres à ratifier l'Accord sur les subventions à la pêche.

Plusieurs Membres ont émis des préoccupations quant aux politiques agricoles, aux politiques concernant les vins et spiritueux en particulier au niveau provincial et à l'augmentation de l'utilisation de mesures correctives telles que les droits compensateurs et anti-dumping (par rapport au dernier examen de politique commerciale). Certains Membres ont également salué le renforcement de son régime de la propriété intellectuelle bien que subsistent encore des préoccupations concernant par exemple la lutte contre le piratage en ligne et la charge qui repose sur les entreprises visant à l'utilisation de marques non-francophones au Québec.

elinor.vandevelde-corbeaux@dgtresor.gouv.fr

AUTRES ACTIVITÉS DE LA FRANCE

Accueil des participants au programme FIMIP à la Représentation de la France auprès des Nations-unies - 16 mai 2024

Comme chaque année, la Délégation de la France a organisé, en collaboration avec la Délégation irlandaise, une journée d'accueil des participants au programme franco-irlandais pour les missions (FIMIP) de l'OMC.

En présence du Délégué permanent de la France auprès de l'OMC, Etienne Oudot de Dainville et de la Représentante permanente adjointe de l'Irlande auprès de l'OMC, Clare McNamara, les participants au programme FIMIP, en provenance du continent africain pour la plupart mais également de la Caraïbe, Amérique du sud et Océan indien, ont assisté à une présentation des délégations française et irlandaise à Genève. Les conseillères agricoles Jane Dempsey et Maria Cosme ont ensuite organisé une table-ronde sur les normes sanitaires et phytosanitaires à l'OMC et donné des informations sur le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF).

La France souhaite une expérience riche à ces collègues qui seront également accueillis à Paris durant le mois de juin.

Photo source : DP France OMC

stephanie.bertrand-trouillard@dgtersor.gouv.fr

Renouvellement du partenariat entre la France et TESS Forum

Le ministère français de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et le Forum sur le commerce, la durabilité environnementale et les objectifs de développement durable des Nations Unies (TESS) ont renouvelé leur partenariat pour trois années.

Depuis 2021, la France soutient les activités de TESS visant à faciliter les débats et favoriser la coopération internationale inclusive autour des thèmes du commerce, du changement climatique et du développement durable, au sein de l'OMC et dans d'autres instances pertinentes.

La Délégation permanente de la France auprès de l'OMC est très heureuse de ce partenariat renouvelé et de cette collaboration fructueuse.
TESS - Home (tessforum.org)

Photo source : DP France OMC

stephanie.bertrand-trouillard@dgtersor.gouv.fr

Les participants au programme FIMIP à Paris du 12 au 14 juin 2024

Pour rappel, **le Programme franco-irlandais pour les missions (FIMiP)** vise à renforcer les capacités des missions de petites économies vulnérables et de pays moins avancés. Le Programme offre ainsi la possibilité à des fonctionnaires en poste dans les capitales de mieux connaître et comprendre le système commercial multilatéral et la politique commerciale en général ainsi que le processus de négociation à l'OMC.

Cette année, **19 participants ont pris part au programme** en provenance par exemple d'Haïti, de Gambie ou encore de Madagascar.

Ces fonctionnaires ont pu se rendre à Paris du 12 au 14 juin pour échanger avec les équipes de l'administration française sur des sujets comme la réforme de l'OMC, le développement durable, les investissements, l'agriculture et l'organisation française interministérielle. Ils ont également pu rencontrer des responsables de l'Agence française de développement **(AFD),** de l'Institut national de l'origine et de la qualité **(INAO),** de l'Institut national de la propriété industrielle **(INPI)** et de la Fédération des exportateurs de vins et spiritueux **(FEVS).**

Comme toutes les années, les discussions ont été riches et constructives et les fonctionnaires du programme, tout comme les fonctionnaires français, ont largement apprécié ces échanges.
La Délégation permanente de la France auprès de l'OMC remercie le Secrétariat de l'OMC et les équipes de l'administration centrale pour le bon déroulement de ce voyage parisien.

Photo source : DP France OMC

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Intervention du Délégué permanent dans le cadre de la 34ème session méditerranéenne des Hautes études stratégiques – 14 juin 2024

Dans le cadre de la 34ème session méditerranéenne des Hautes études stratégiques de la Fondation Méditerranéenne d'Études Stratégiques (fmes-france.org), une trentaine de cadres dirigeants français ont eu l'opportunité d'assister à une intervention de M. Etienne OUDOT DE DAINVILLE, délégué permanent de la France auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le vendredi 14 juin 2024.

Ce programme de formation a pour objectif de renforcer les connaissances stratégiques et géopolitiques des participants et s'adressent principalement à des cadres supérieurs, décideurs du public et du privé ainsi qu'à des professionnels du secteur de la défense, de l'économie et de la diplomatie. Tous sont sélectionnés par leur administration ou entreprise dans la perspective d'une progression dans leur trajectoire professionnelle.

Après avoir rappelé le contexte historique de création de l'OMC, M. OUDOT DE DAINVILLE a présenté les différentes missions de la délégation permanente de la France ainsi que l'actualité des discussions en cours au sein de cette organisation. L'échange s'est ensuite terminé par une session de questions/réponses au cours de laquelle les membres de cette formation proposée par la Fondation ont pu recueillir des éclaircissements complémentaires.

Photo source : DP France OMC

emmanuel.mouhica@dgtresor.gouv.fr

Accueil de stagiaires de classe de Seconde (Lycée) à l'Organisation mondiale du Commerce - 20 juin 2024

En France, un décrét du 29 novembre 2023 fixe la mise en place d'un stage obligatoire de deux semaines pour les élèves de seconde générale et technologique et c'est dans ce cadre que 7 élévès ont eu l'opportunité de passer une demi-journée à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Accueillis par des membres de l'équipe de la délégation permanente de la France, ce fut l'occasion pour eux de s'immerger au cœur des échanges internationaux.

L'après-midi a débuté par un échange avec Etienne OUDOT DE DAINVILLE, délégué permanent de la France auprès de l'OMC et son adjointe, Ellen VERDURE. Au cours de cette rencontre, les lycéens ont posé des questions et obtenu des éclaircissements instructifs sur le rôle et le fonctionnement de l'OMC ainsi que sur les missions de la Délégation permanente de la France.

Par la suite, le groupe de jeunes a eu l'occasion de visiter les locaux du siège de l'OMC qui leur a offert un aperçu sur les coulisses de l'organisation, leur permettant de découvrir les véritables lieux de négociations et de comprendre le fonctionnement quotidien de cette institution internationale.

Photo source : DP France OMC

emmanuel.mouhica@dgtresor.gouv.fr

CALENDRIER DE L'OMC

Mois de Juin et juillet 2024

Juin

03	Comité du budget, des finances et de l'administration
04	Réunion informelle - Comité des obstacles techniques au commerce
04	L'OMC a 30 ans : Séance d'information pour les Membres
05	Comité des obstacles techniques au commerce
05	Journée mondiale de l'environnement : Soutenir la transition vers une énergie propre
06	Comité des obstacles techniques au commerce
07	Comité des obstacles techniques au commerce
09	JOURNÉE PORTES OUVERTES À L'OMC
10	Réunion informelle du Comité du budget, des finances et de l'administration
10	Trading good in the digital era: Perspective from customs
11	Réunion informelle - Comité de l'accès aux marchés
11	Séance thématique sur un Système harmonisé plus vert et les liens avec l'OMC
11	Cours de formation de l'OMC sur le commerce et le genre – Niveau 1 (anglais)
12	Comité des marchés publics
12	Organe d'examen des politiques commerciales - Islande
13	Dialogue sur la pollution par les plastiques et le commerce des plastiques écologiquement durable
14	Organe d'examen des politiques commerciales - Islande
18	Comité de la facilitation des échanges - session de formation sur le AFE et le CFE pour les Membres
19	Comité du commerce et de l'environnement
19	Organe d'examen des politiques commerciales - Canada
20	Comité du commerce et de l'environnement
21	Organe d'examen des politiques commerciales - Canada
24	Mesures sanitaires et phytosanitaires - Session thématique ou atelier
24	Conférence annuelle du Programme de chaires de l'OMC
24	WTO Chairs Programme Annual Conference
25	Session thématique du Comité SPS sur les outils numériques
25	Conférence annuelle du Programme de chaires de l'OMC
26	Réunion informelle - Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires
26	Conférence annuelle du Programme de chaires de l'OMC
26	9ème Examen global de l'Aide pour le commerce
26	Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires
27	Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires
27	9ème Examen global de l'Aide pour le commerce
28	Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires
28	9ème Examen global de l'Aide pour le commerce

Juillet

01	Organe d'examen des politiques commerciales - Mozambique
02	Comité des accords commerciaux régionaux
02	Conseil du commerce des marchandises
02	Atelier sur la voie à suivre dans les négociations sur l'agriculture "Restaurer la confiance et progresser pour relever les défis contemporains"
03	Comité des accords commerciaux régionaux
03	Organe d'examen des politiques commerciales - Mozambique

	Atelier sur la voie à suivre dans les négociations sur l'agriculture
03	"Restaurer la confiance et progresser pour relever les défis contemporains"
10	Comité de la facilitation des échanges
10	Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
10	Organe d'examen des politiques commerciales - Jamaïque
10	Réunion informelle du Sous-Comité des pays les moins avancés
11	Comité de la facilitation des échanges
11	Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
11	Sous-comité des pays les moins avancés
12	Organe d'examen des politiques commerciales - Jamaïque
12	Comité des négociations commerciales
17	Organe d'examen des politiques commerciales - Chine
19	Organe d'examen des politiques commerciales - Chine
22	CONSEIL GÉNÉRAL
23	CONSEIL GÉNÉRAL

Rédacteur en chef et responsable de la publication : Etienne OUDOT DE DAINVILLE
Réalisation et diffusion : Laurence JACQUES
Parution le 02/07/2024

Délégation permanente de la France auprès de l'OMC
58 rue de Moillebeau - 1209 Genève - Suisse
Abonnement : geneve@dgtresor.gouv.fr

Ministère de l'Economie, des Finances, et de la Souveraineté industrielle et numérique
Direction générale du Trésor
Retrouvez tous nos numéros sur notre site : https://www.tresor.economie.gouv.fr/Rp-Dp/81